



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre décembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Madame WINDELS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-101 DELEGATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Bernières-sur-Mer est assignée au tribunal administratif de Caen pour les dossiers suivants :

- Demande d'annulation d'un arrêté portant non-opposition avec prescription à une déclaration préalable pour le remplacement d'une porte d'entrée (Dossier 2202597) ;
- Demande indemnitaire à la suite du préjudice subi par SORELCI du fait de la délivrance d'un certificat d'urbanisme erroné.

Le cabinet MEDEAS représentera les intérêts de la commune dans ces 2 dossiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

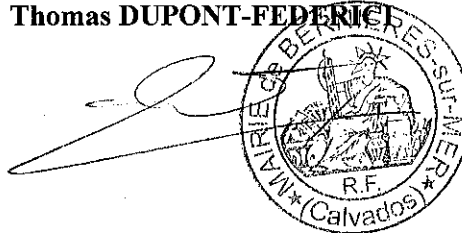
- **DONNE** délégation au Maire d'ester en justice,
- **APPROUVE** la désignation du Cabinet MEDEAS pour représenter la commune de Bernières-sur-Mer dans les dossiers cités ci-dessus.

Vote : POUR : 16 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20221215-22-101-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022